

Le 11 octobre 2007

Télécopieur : (613) 992-8320

L'honorable James Flaherty
Ministre des Finances
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat canadien de la fonction publique représente plus de 560 000 travailleurs canadiens dont la masse salariale annuelle s'élève à plus de 18 milliards de dollars. L'un de nos objectifs est d'assurer une pension à nos membres, qui cotisent à hauteur de 600 millions de dollars chaque année. Nous nous sommes battus pour obtenir des régimes de retraite et pour les améliorer. Pour nous, chaque dollar compte.

Nous avons suivi avec intérêt votre démarche visant à créer un seul organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Nous pourrions appuyer cet objectif si nous étions convaincus qu'une telle mesure assurerait aux Canadiens et particulièrement aux caisses de retraite et aux familles des travailleurs qui épargnent pour leur retraite une protection accrue de leurs actifs et avoirs de retraite contre des malversations financières.

Malheureusement, la réputation des organismes canadiens de réglementation des marchés des valeurs mobilières et des capitaux est loin d'inspirer confiance. Comme beaucoup de Canadiens, j'ai honte et je suis consterné de voir que la réglementation qui s'applique aux crimes en valeurs mobilières soit si insuffisante au Canada et que nous devons, au mieux, compter sur les organismes et les tribunaux américains pour poursuivre nos criminels en col blanc et assurer la protection des investisseurs et des caisses de retraite des travailleurs.

L'année dernière, je vous ai félicité d'avoir agi de manière si décisive dans le dossier des fiducies de revenu. Cependant, la débâcle des fiducies de revenu peut être imputée autant à la réglementation inadéquate et au manque de protection accordée aux investisseurs qu'à des échappatoires fiscales irresponsables. Les personnes âgées, les caisses de retraite et d'autres investisseurs ont placé leur argent dans des fiducies de revenu à haut rendement, sans savoir que ces rendements élevés cannibalisaient l'avoir des entreprises.

Un an plus tard, nous nous retrouvons devant un autre problème d'investissement qui montre clairement l'insuffisance de nos normes et de notre réglementation en matière de valeurs

mobilières. Du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) de tiers d'une valeur d'environ 40 milliards de dollars a été vendu au Canada avec une cote de solvabilité supérieure (en principe sans risque). Or, ce PCAA était basé sur des hypothèques secondaires à risque, qui sont des dérivés de crédit, et soutenu par des ententes de conversion en liquidités irrégulières.

Ce désastre est propre au Canada, car les banques ont signé des ententes de conversion en liquidités inférieures à la norme internationale, tout en étant parties aux dérivés de crédit qui leur permettaient de déclencher des appels de liquidités, de se soustraire à leurs ententes de liquidités de substitution et d'avoir accès aux actifs en garantie détenus en fiducie.

Les détenteurs canadiens de régimes de retraite, les actionnaires et le public qui détient une bonne partie de ces valeurs mobilières ont encore une fois été écopé. Le Bureau du surintendant des institutions financières a permis aux banques de signer ces ententes irrégulières, qui donnaient une illusion de sécurité aux investisseurs. Pourtant, aujourd'hui, le Bureau nie sa responsabilité en matière de protection des investisseurs et de sécurité de retraite des travailleurs.

Parmi les banques, banques d'investissement, sociétés d'État, entreprises et caisses de retraite qui forment le Groupe d'entente de Montréal et le Comité pancanadien pour les investisseurs de PCAA de tiers, personne ne représente clairement l'intérêt du public. Ces participants, avec les cinq grandes banques, sont plutôt à la recherche d'une solution qui favorise leurs propres intérêts financiers et qui couvre leur négligence dans ce dossier.

D'autres pourront profiter encore davantage de ce fiasco. Les honoraires des conseillers financiers et des avocats devraient atteindre des dizaines de millions de dollars. Sans processus ouvert et transparent, les actifs pourraient être vendus à rabais puis revendus précipitamment à un tiers pour réaliser des profits rapides.

Ce problème particulier est attribuable à la faiblesse de la surveillance réglementaire et de la protection accordée aux investisseurs et aux retraités du Canada. On ne peut pas se fier uniquement aux membres de ces groupes, car c'est justement ce type d'auto-réglementation qui a créé ce bourbier. Encore une fois ce seront les prestataires des régimes de retraite, les actionnaires et le public qui devront ramasser les pots cassés.

Si vous souhaitez sincèrement, comme vous l'affirmez dans le document du budget de 2007, « protéger les investissements des Canadiens ... instaurer les normes de gouvernance d'entreprise les plus élevées qui soient, appliquer rigoureusement nos lois et lutter contre la criminalité en col blanc », vous avez la chance d'agir.

Vous pouvez affirmer clairement qu'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières pourrait mieux protéger les familles canadiennes et leurs régimes de retraite :

- En nommant un contrôleur indépendant compétent pour assurer la protection de l'intérêt des prestataires de régimes de retraite, des contribuables et d'autres dans le cadre de ce processus.
- En exigeant que tous les renseignements sur les ententes de fournisseurs, les valeurs mobilières, les frais et le processus soient fournis de manière entièrement transparente à un contrôleur indépendant et au public.
- En appuyant la tenue d'audiences parlementaires sur ce dernier fiasco.

Diane Urquhart, analyste financière indépendante très respectée, a fourni une excellente analyse de la situation et a soumis des recommandations sur les mesures constructives que pourrait prendre le gouvernement fédéral dans ce dossier. Je vous incite à répondre directement à ces suggestions.

Ce dernier incident illustre bien la complexité du marché financier d'aujourd'hui. Des placements à court terme censés être sans risque étaient en fait basés sur un ensemble compliqué et boiteux d'ententes, de dérivés, de relations et de faibles actifs, que bien peu de personnes comprenaient vraiment. Ce type d'innovation financière a fourni d'énormes avantages à un petit nombre, mais la population n'a pas été informée des véritables risques et a donc subi les plus grandes pertes.

Je suis impatient de voir le gouvernement fédéral proposer l'adoption de mesures qui combattront le crime chez les cols blancs et assureront une protection réelle aux régimes de retraite des travailleurs, des investisseurs et des retraités. Ce ne sont pas de vagues règlements de principe et le recours à l'autoréglementation de l'industrie financière qui permettront d'atteindre cet objectif.

J'aimerais beaucoup vous rencontrer afin de discuter plus en détail de ces questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président national,

PAUL MOIST

Syndicat canadien de la fonction publique

c.c.: L'honorable Stephen Harper, premier ministre
Le chef du Parti libéral, Stéphane Dion
Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton
Le chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe
L'honorable Stockwell Day, ministre de la Sécurité publique
L'honorable Robert Nicholson, ministre de la Justice et procureur général du Canada

Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada
Claude Généreux, secrétaire-trésorier national, Syndicat canadien de la fonction publique